

**Prolongation des contrats
jusqu'au 30 juin : une mesure
essentielle mais qui doit
s'appliquer pleinement !**



PROLONGATION DES CONTRATS JUSQU'AU 30/06 : une mesure essentielle, mais qui doit s'appliquer pleinement !

Après plusieurs interventions de SUD Culture Solidaires auprès du ministère de la Culture, celui-ci a finalement décidé à la fin du mois de mars de prolonger les contrats qui arrivaient à échéance le 31 mars, ou dans le courant des mois d'avril et de mai, jusqu'au 30 juin prochain, afin de tenir compte de la situation sanitaire très fortement dégradée.

Cette mesure était nécessaire et pour une fois, en prolongeant directement les contrats de 3 mois, au lieu de prolongations trop courtes d'un mois les fois précédentes, elle donne un minimum de stabilité et de protection aux agent-e-s contractuel-le-s concerné-e-s face à une crise sanitaire et sociale qui n'en finit plus.

Notre organisation syndicale exige que cette mesure soit bien appliquée dans l'ensemble du ministère et de ses établissements sans exception, pour tous les contrats arrivant à échéance d'ici juin et nous y serons vigilant-e-s !

La mesure du Ministère de la Culture est en réalité en demi-teinte puisqu'elle est accompagnée de restrictions qui risquent d'aboutir à des fins de contrats pour certain-ne-s (ceux/celles qui atteignent la limite légale de leurs contrats) et donc de les conduire à pointer au chômage alors que la situation sociale est toujours désastreuse. Ce serait inacceptable. Le Ministère de la Culture doit trouver des solutions réglementaires adaptées afin de leur permettre de continuer à travailler, y compris en leur proposant de nouveaux contrats jusqu'au 30 juin 2021. Cela relève de la responsabilité sociale évidente du ministère de la Culture.

Il est de plus inadmissible de prétendre que les activités de certain.es agent-e-s contractuel-le-s n'auraient pas été perturbées par la crise sanitaire et que de ce fait seraient exclus du dispositif. La pandémie, par son ampleur et sa durée, touche tout le monde et à des conséquences pour tout le monde. La prolongation des contrats doit donc concerner toutes et tous les contractuel-le-s. Il ne doit y avoir aucune condition d'exclusion laissée au libre arbitre des directeurs/trices d'établissement.

En outre, le ministère de la Culture a affirmé que cette prolongation générale serait la dernière et qu'après le 30 juin, chaque établissement aura la responsabilité d'éventuelles nouvelles prolongations de ces contrats, ouvrant ainsi la voie à l'arbitraire, aux abus et à une inégalité de traitement entre personnel. Car la crise sanitaire et sociale ne sera évidemment pas terminée fin juin et une nouvelle prolongation est donc indispensable pour protéger les agent-e-s contractuel-le-s concerné-e-s.

Notre organisation syndicale demande donc d'ores et déjà que le ministère de la Culture décide d'une consigne générale de prolongation des contrats courts ou arrivant à échéance d'ici fin juin afin d'éviter une situation de stress et d'inquiétude préjudiciable pour la santé des agent-e-s concerné-e-s.

**Face à la crise sanitaire et sociale,
personne ne doit rester sur le bord de la route !**

SUD Culture solidaires

61 rue de Richelieu, 75002 PARIS
sud@culture.gouv.fr
www.sud-culture.org

SUD
CULTURE
Solidaires